

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2004**

ORDRE DU JOUR

1^{ère} partie : INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

2^{ème} partie : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1/ FINANCES

- 1.1. - VOTE DU TAUX DES QUATRE TAXES – Rapporteurs : M. WERY – M. SCHAEGIS
- 1.2. - VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2004 – Rapporteurs : M. WERY – M. SCHAEGIS
- 1.3. - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2004 – Rapporteurs : M. WERY – M. SCHAEGIS

2/ URBANISME

- 2.1. - APPROBATION DE LA DELEGATION DE LA CONDUITE DES ETUDES DETAILLEES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DU POLE-GARE DE LAGNY/ THORIGNY/ POMPONNE AU SYNDICAT DE TRANSPORTS - Rapporteurs : M. WERY – M.MENAIGE

3/ ADMINISTRATION GENERALE

- 3.1.- INTEGRATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DANS LA COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES et SOCIALES.

QUESTIONS DIVERSES :

INFORMATIONS :

3^{ème} partie : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

L'an deux mille quatre,
le 2 AVRIL à 20 H 45,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur Alain WERY - maire,

.....

ETAIENT PRESENTS :

M. FLEURY – M. SCHAEGIS – Mme REMY – M. STIRNEMANN, Adjoints,
M. BINET – M. DESCAMPS - Mme FRANCOISE – Mme GUILLAUME – M. GUISE -
M. HARLE – Mme LEPOITTEVIN - M. MACHARD - M. POIGNANT, Conseillers Municipaux,

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

Monsieur le Maire, constatant que le quorum normalement et légalement exigé est atteint et donc que le conseil municipal peut valablement délibérer, déclare la séance ouverte à 21 H.

Il informe aussitôt le conseil que 6 membres absents ont donné pouvoir :

./.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Mme AUDIBERT (pouvoir à M. POIGNANT) – Mme HAIE (pouvoir à Mme GUILLAUME) – Mme GRAVIER (pouvoir à M. GUISE) – Mme LAGOUGE (pouvoir à M. DESCAMPS) – Mme GANTOIS (pouvoir à Mme REMY) – M. PARIS (pouvoir à M. WERY)

ABSENT EXCUSE : M. MENAIGE

ABSENTS : M. BARBERO – M. BEDU.

Secrétaire : M. POIGNANT est élu secrétaire de séance.

M. STIRNEMANN dit que le document budgétaire n'est pas parvenu assez tôt et demande le report du vote.

Après consultation des membres présents, la majorité a souhaité qu'une commission des finances, élargie aux membres du conseil, se réunisse le 5 avril à 19 H 15 afin d'examiner le document.

La séance est levée à : 21 H 30.

Le Maire,

Alain WERY.